

Coup de projecteur sur les victimes de violences sexuelles – Résumé des prises de position

Whitepaper Franxini

Rahel Schmidt, Leon Guggenheim, Jan Isler, Janina Inauen, Fabienne Odermatt, Erica Piccinni, Alexandra Schmidt

Mai 2024



Avec le protocole « KONZIL / COINVITAL », le livre blanc « Coup de projecteur sur les victimes de violences sexuelles » propose un accompagnement holistique pour une meilleure prise en charge de celles-ci. Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle dans toute la Suisse, il a été demandé aux décideur·ses des administrations cantonales, des ONG et des associations spécialisées de prendre position sur les résultats et les recommandations du livre blanc afin de recenser les mesures prévues et mises en œuvre ainsi que les difficultés rencontrées dans la collaboration et l'assurance qualité. Le catalogue de questions utilisé est présenté ci-dessous.

Demande aux administrations cantonales

La demande aux administrations cantonales. Celle-ci a été envoyée à chaque fois dans la langue nationale la plus utilisée dans le canton (d, f, i). Le délai initial a été prolongé d'un mois. Ici, à titre d'exemple, en français :

Aucune organisation impliquée ne dispose d'une vue d'ensemble des préparatifs et des mesures prévues dans les cantons. Nous souhaitons changer cela. C'est pourquoi nous contactons toutes les administrations cantonales ainsi que les associations et les ONG pour faire le point sur la situation. Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Quels sont les défis que l'association XX voit dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles ?

Comment l'association XX se prépare-t-elle aux prochaines directives nationales ?

Quelles possibilités l'association XX voit-elle pour reprendre les mesures proposées dans le livre blanc ? En particulier, il s'agit de :

Collaboration : comment garantir une meilleure collaboration entre les parties prenantes (par ex. hôpital, aide aux victimes, ministère public, police) ?

Assurance qualité : à quoi faut-il faire particulièrement attention pour garantir la qualité et l'efficacité ?

Nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre à ces questions jusqu'au 15 mars 2024 à projekt-konzil@reatch.ch.

Votre participation nous permettra d'établir une vue d'ensemble nationale sur ce sujet ainsi que de pouvoir soutenir les cantons dans leurs démarches de manière ciblée. Bien entendu, nous sommes également à votre disposition pour un entretien ou des questions. Si vous n'êtes pas le service administratif compétent pour cette demande, nous serions heureux·ses que vous nous en informiez brièvement et que vous nous indiquiez le bon contact.

Avec nos remerciements au nom de toute l'équipe de projet et avec nos meilleures salutations,



Le protocole «COINVITAL» se veut être un accompagnement et une supervision holistique des victimes et repose sur les principes suivants :

Collaboratif : les acteurs et actrices impliqués dans le processus travaillent ensemble et se coordonnent.

Individuel : les étapes individuelles du processus et le processus global doivent être suffisamment flexibles pour que les besoins individuels de chaque victime puissent être satisfaits de la meilleure façon possible.

Centré sur la Victime : l'objectif de l'ensemble du processus est d'améliorer la situation de la victime et de renforcer la confiance des personnes concernées ainsi que de la population en général dans les institutions.

Temporalité flexible : l'entrée dans la procédure devrait être possible non seulement immédiatement après l'incident, mais à tout moment après l'infraction, même si cela pose des difficultés en termes d'obtention de preuves. Il faudrait notamment permettre de retarder une action en justice en conservant les preuves pendant une période de temps plus longue.

Accessibilité de l'aide: les obstacles à l'entrée du processus doivent être maintenus aussi bas que possible. Il ne faut pas dissuader la victime d'obtenir l'aide dont elle a besoin.

Long terme: la prise en charge de la victime ne doit pas seulement être ambulatoire et à court terme, mais aussi, si cela est souhaité, fournir des soins (psychologiques) à long terme.



Vers l'aperçu complet
(y compris les détails cantonaux)